

## COMPTE-RENDU

**Objet :** CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (amphithéâtre - Ecosite)

**Date :** 17 DECEMBRE 2020

38 PRESENTS :

MMES CASTON J., DUBOIS C., CHALEAT R., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARDE E., BILBOT E, DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., BRUN F., SCRIVANI J., CORDARO D., MOULINS-DAUVILLIERS G. MRS CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., GRESSE C., SERRET J., MOREL L., GAUDET JM., GARAYT D., ARNAUD R., CAILLET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., BOUVIER JM., PATONNIER T., COTTON D., GILES M., GAFFIOT F.

11 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES JAUBERT I., GRANGEON S.  
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., RIBIERE P., ESTRANGIN M., CHAVE C., JAVELAS T., VILLIOT D., MACLIN B., D'HEROUVILLE C.

6 ABSENTS EXCUSES :

MMES MARION C., MEDARD S., SYLVESTRE H.  
MRS ESTEOLLE R., FAYARD F., BREYNAT P.

2 AUTRES PRESENTS :

MME MARTIN B., VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION SPECIALE POUR SUZE  
MME MAUREL G, VAUNAVEYS LA ROCHETTE (EN L'ABSENCE DU MAIRE ET DU 1<sup>ER</sup> ADJOINTS EXCUSES)

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

#### I / SERVICE FINANCES

1. Vote des taux 2021 TEOM, CFE, fiscalité additionnelle (TH, FB, FNB)
2. Vote du Budget primitif 2021
3. Budget général : Décision modificative n°5
4. Budget annexe zones : décision modificative n° 1 (régularisation des comptes)

#### II / SERVICE RESSOURCES HUMAINES

5. Rapport égalité hommes/femmes
6. Communes et Territoire – service aux communes : suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non-complet
7. Finances : suppression d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet et création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet

#### III / SERVICE HABITAT URBANISME

8. Puy St Martin : Approbation de la modification n°3 du PLU de la commune

#### IV / POLE ENVIRONNEMENT

9. SPPEH : approbation de la convention CCD/CCVD/CCCPS

#### V / POLE ECONOMIE

10. Projet européen Moving : portage du cas d'étude Vallée de la Drôme

#### VI / POLE RESSOURCES

11. CLETC : composition de la commission

Monsieur le Président propose d'approuver le compte-rendu du conseil du 24/11/20. Celui-ci n'appelant pas d'observations est approuvé.

Monsieur Loïc Morel est désigné secrétaire de séance.

## INFORMATION DU PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

### - Délégations au Président

	CONVENTIONS	COMMENTAIRE
Ressources : Ress. hum.	Assistance retraite : mission complète : renouvellement de la convention	Durée : 1/1/20 au 31/12/22
Eco. : Agri. et ruralités	Transaat : avenants de prorogation aux 5 conventions	Echéances reportées au 31/3/21 (fourniture rapports et solde subvention)
Habitat/Urba	Soutien à la production de logements locatifs sociaux 2018 - 2020 : avenant 1 prorogation au 31/12/2022	Entre CCVD et Département Prorogation au 31/12/2022
Habitat/Urba	Observatoire PLH : renouvellement convention avec ADIL pour 2020 et 2021	Participation aux instances de l'observatoire Participation CCVD : 4 410 € pour 2020 et 4 455 € pour 2021 Plus éligible à la subvention CDDRA Région (50 %)
Ressources : Finances	Diagnostic des ressources financières et fiscales : convention Ecofinances collectivités	Analyse des impositions CVAE Rémunération proportionnelle aux résultats (35 % de l'augmentation des ressources constatée) – plafond : 39 900 € HT
Ressources Tech. : Gestion des déchets	Matériel : convention de prêt permanent CCVD/CCD	Echange à titre gracieux mutuel de matériel dont l'usage est ponctuel
Eco. : Services aux ent.	Food truck la note gourmande : renouvellement convention d'occupation précaire	Durée : 3 ans (1/9/2023) 1 fois par semaine Montant : 156 € par trimestre
Ressources Tech. : Gestion des déchets	Livron-sur-Drôme : collecte des cartons	Adhésion de Livron-sur-Drôme au service pour collecte des cartons des commerçants

### - Délégations au Bureau

	BUREAU DU 1/12/20 : SUJET	DECISION
Economie	Saoût - Acquisition de la parcelle G 1368 pour le projet de bâtiment artisanal	Montant : 82 000 € HT Surface : 3 854 m <sup>2</sup> Transfert des 2 baux à la CCVD
Economie	<i>Loriol-sur Drôme – Extension du parc d'activités de Champgrand :</i> Résiliation de bail de M. Yves CROS sur la parcelle ZX 805 Résiliation de bail de M. Adrien MARTEL sur la parcelle ZX501	Montant : 2 981 €  Montant : 5 360 € (outre avis des domaines)
Communes et territoire	Demande de subvention tourisme 2021	Etude sentiers : 19 800 € Outil taxe séjour : 2 640 € Dont Département : 11 444 € Dont CCVD : 11 444 €
Communes et territoire	Résidence auteur 2021 - préfiguration d'un Contrat territoire Lecture : demande de complément de subvention	2 <sup>ème</sup> mission (réalisation de l'ouvrage) Montant : 6 000 € Dont DRAC : 3 000 € et CCVD : 3 000 €
Communes et territoire	Apron du Rhône (PNA II) : subvention annuelle 2021 au Plan National d'Actions	Montant : 23 079 € TTC Dont Région : 11 539.50 € Dont CCVD : 11 539.50 €

Communes et territoire	LEADER : animation 2021	Montant : 91 975.27 € Dont Leader : 73 580.22 € Dont CCVD : 12 324.69 € Dont 3CPS : 6 070.37 €
Ressources humaines	Niveau de rémunération d'agents contractuels	7 agents : services communication, environnement, économie, urbanisme, gestion des déchets
Ressources techniques	Centre technique intercommunal : demande de subvention auprès de l'État (DSIL 2021) pour la production d'électricité photovoltaïque	Montant : 150 000 € Dont Etat : 37 500 € Dont CCVD : 112 500 €
Ressources techniques	Déchetterie de Livron-sur-Drôme : demande de subvention auprès de l'État (DSIL 2021) pour la production d'électricité photovoltaïque	Montant : 393 207 € Dont Etat : 157 283 € Dont Région (CAR) : 78 641 € Dont CCVD : 157 283 €
Economie	Multiservices Eure : demandes de subvention pour les travaux	Coût prévisionnel : 29 495 € Dont Région : 11 798 € Dont Aide espace relais Poste : 2 618 € Dont Autofinancement : 15 079 €

### - Informations du pôle environnement

Monsieur le Président informe du courrier envoyé début décembre à chaque commune pour recenser les projets d'installation de chaufferies bois, chauffe-eaux solaires et de pompes à chaleur géothermiques, dans le cadre de la candidature de la CCVD au COT (contrat d'objectifs territoriaux) avec l'ADEME.

La réponse est à retourner au pôle environnement d'ici le 26 janvier prochain (contacts : Madame Constance Le Lay – [clelay@val-de-drome.com](mailto:clelay@val-de-drome.com) ou Monsieur Basile Portier – [cep@cccps.fr](mailto:cep@cccps.fr)).

## I – FINANCES

### Points 1 et 2

#### Vote des taux 2021 TEOM, CFE, fiscalité additionnelle

#### Vote du Budget primitif 2021

Monsieur le Président propose la présentation des 4 budgets, puis le vote des taux et des budgets. Il indique que le BP présenté est sensiblement comparable à celui de 2020.

Monsieur Robert Arnaud précise que le budget est en tout point conforme au ROB présenté au conseil de novembre. Les taux restent à l'identique de 2020 et intègre une marge de manœuvre pour permettre aux Vice-Présidents de pouvoir mettre en œuvre les actions dans leur domaine.

La crise sanitaire a coûté à ce jour environ 450 000 € qu'il convient d'affiner (toutes les dépenses ne sont pas encore comptabilisées) ; pour autant, elle n'obère pas le résultat.

#### Budget principal 2021

Monsieur Fabien Duvert rappelle tout d'abord que le budget est construit en tenant compte du constat d'une dépendance accrue vis-à-vis de l'Etat, avec la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

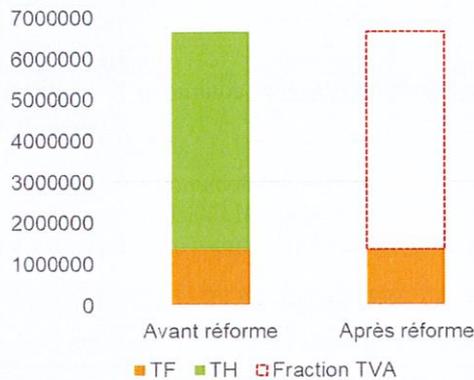
Sur les 6,6 millions de fiscalité des ménages, 5,2 millions € semblent désormais figés : soit 80%.

En conséquence, la CCVD perd le bénéfice d'une recette dynamique : L'augmentation de la population conduisait à l'augmentation de la recette, celle-ci devient « figée »

Les élus ne peuvent plus agir que sur la TF (FB et FNB) soit sur 20%.

L'ETAT va transférer une fraction de TVA pour compenser cette perte de taxe d'habitation.

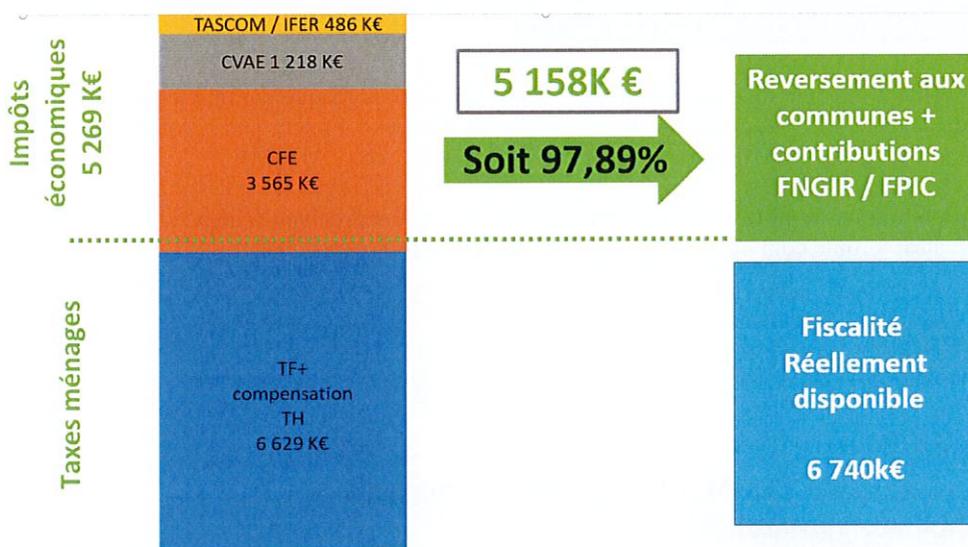
## Reforme taxe habitation



### Un point sur la fiscalité :

La CCVD reverse la quasi-totalité de la valeur des impôts économiques perçus.

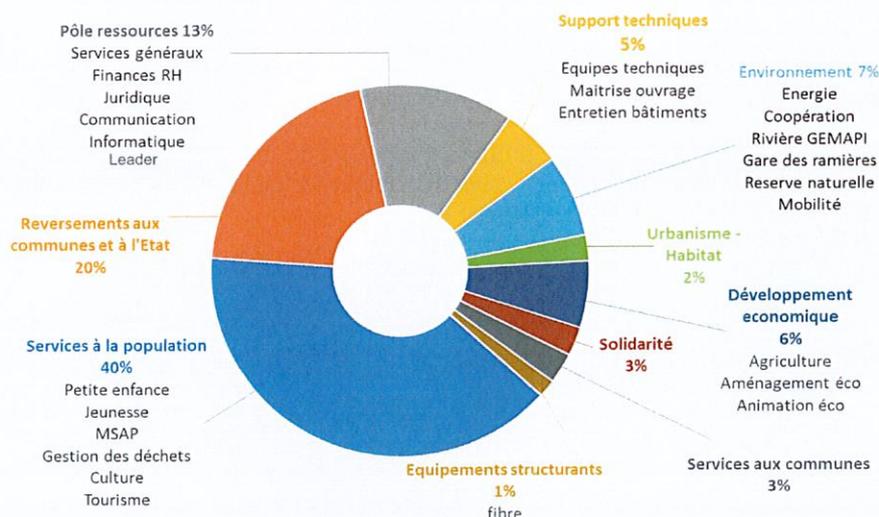
Les recettes fiscales s'élèvent à 11 898 K€. 43 % sont reversées aux communes et aux fonds pour lesquels la CCVD est contributaire. Cela représente la quasi-totalité des impôts économiques perçus (97.89 %).



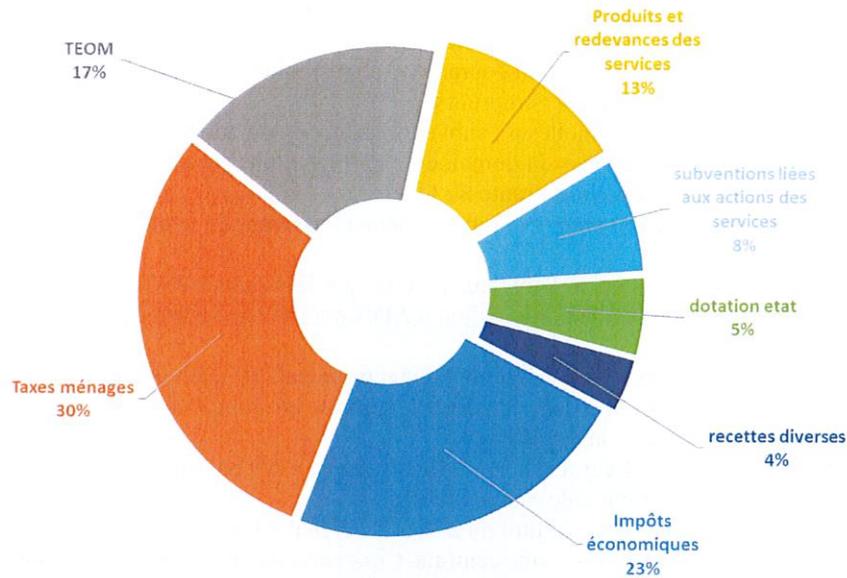
En préambule, Monsieur Fabien Duvert précise que le budget est conforme au ROB :

- Aucune évolution des taux de fiscalité
- L'ensemble des actions des services est intégré dès le BP (sans reprise des excédents antérieurs)
- L'équilibre est atteint grâce :
  - A une reprise de provision de 232 242 €
  - Un report de la DSC (dotation de solidarité complémentaire) au Budget Supplémentaire

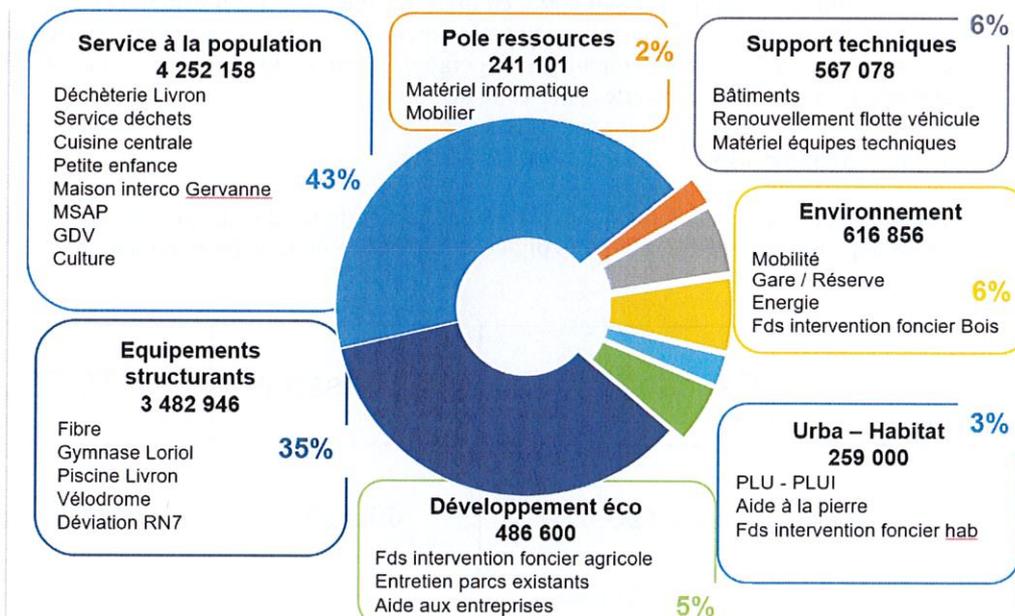
Les dépenses de fonctionnement sont réparties de la manière suivante : 22 843 397 €



Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante : 22 843 397 €



Les dépenses d'investissement sont réparties de la manière suivante : 9 905 739 €



La maquette budgétaire équilibrée est présentée :

	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	Charges à caractère général (Chap 011)	3 837 476	Produits des services (Chap 70)	1 314 100
	Charges de personnel (Chap 012)	9 601 194	Impôts et taxes (Chap 73)	11 047 982
	Autres charges de gestion courante (Chap 65)	2 674 635	Dotations et participations (Chap 74)	9 529 288
	Charges financières (Chap 66)	63 701	Produits des gestions courante (Chap 75)	4 830
	Charges exceptionnelles (Chap 67 - 68)	425 287	Produits exceptionnels (Chap 77)	527 000
	Dotation aux amortissements (Chap 042)	1 204 116	Reprise sur provision / Amort (Chap 78-042)	249 860
	Atténuation de produits (Chap 014)	4 786 988	Atténuation de charges (Chap 013)	170 337
	Dépenses imprévues	100 000		
	<b>Virement à l'investissement - 023</b>	<b>150 000</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>22 843 397</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 843 397</b>
Section d'investissement	Capital des emprunts (Chap 16)	485 728	<b>Virement du fonctionnement - 021</b>	<b>150 000</b>
	Etudes - subv d'équipement (Chap 20- 040 )	1 705 311	Amortissements (Chap 040)	1 204 116
	Travaux - acquisitions (Chap 21 et 23)	7 314 700	FCTVA (Chap 10)	1 232 413
	Fonds intervention foncier (Chap 27)	400 000	Subventions d'équipements (Chap 13-27)	2 231 455
			Recours à l'emprunt (Chap 16)	5 087 755
	<b>TOTAL</b>	<b>9 905 739</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 905 739</b>

Il rappelle le contenu des postes :

- Poste 011 « charges à caractère général » : fluides, consommables, entretiens divers, frais divers. ...
- Poste 012 « charges de personnel » : l'augmentation « vieillesse / technicité » de 2.5-3% annuelle est incluse pour chaque pôle. Elle est incompressible.
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : contributions sytrad, syndicats rivières. ...
- Chapitre 66 « charges financières » : emprunts
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : subventions aux associations, bourses au permis. ...
- Chapitre 70 « produits des services du domaine » : participations parents petite enfance. ...
- Chapitre 75 « produits de gestion courante » : loyers, ...
- Chapitre 77 « produits exceptionnels » : remboursement assurances, vente de biens, ...

Concernant la section d'investissement, le Directeur précise que le montant de 1.7 M€ « études et subventions d'équipement » est principalement dû à la participation à ADN pour la fibre et non à des études.

Une comparaison entre le budget principal 2020 et le budget principal 2021 fait apparaître :

- Une différence d'environ 800 000 € supplémentaires en fonctionnement est liée notamment au développement des services à la population :
  - MSAP : renfort à Beaufort (pour labellisation en MFS), antenne à Loriol-sur-Drôme et une MSAP itinérante (véhicule + animateur)
  - Petite enfance avec l'ouverture de 2 EAJE : Pignal à Livron et une microcrèche à Plan de Baix et la mise en place de la cuisine centrale. Ces opérations nécessitent du personnel supplémentaire pour les faire fonctionner
  - Le projet agricole de développement Moving dont une partie de la subvention a été perçue en 2020 mais les dépenses se réaliseront sur 2021
- Une différence minorée d'environ 4 890 000 € en investissement est liée notamment à la mise en place des AP/CP (autorisations de programmes/crédits de paiement) pour des opérations pluriannuelles. Par exemple, en 2020, a été budgétée la totalité de l'opération gymnase/dojo ; en 2021, n'a été budgété que le montant prévu en dépenses et recettes pour cette opération

#### **Budget annexe zones d'activités 218**

Monsieur Fabien Duvert précise que les sections sont présentées hors écritures d'ordre pour ne faire apparaître que les montants réels de dépenses et recettes, ce qui explique la différence entre cette présentation et le document budgétaire transmis.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Dépenses réelles 2021</b>	<b>10 725 829</b>	<b>600 259</b>	<b>11 326 088</b>
<i>Dépenses réelles 2020</i>	<i>3 382 499</i>	<i>1 010 838</i>	<i>4 393 337</i>
<b>Recettes réelles 2021</b>	<b>2 778 789</b>	<b>8 547 299</b>	<b>11 326 088</b>
<i>Recettes réelles 2020</i>	<i>4 393 337</i>		<i>4 393 337</i>

A contrario du budget principal, les dépenses d'investissement sont comptabilisées dans la section de fonctionnement de ce budget.

Les dépenses correspondent aux acquisitions de terrains et à leur aménagement, essentiellement pour la zone de Champgrand, le parc des Crozes en 2021 et l'extension de l'Ecosite.

Les recettes sont les ventes des lots, les subventions.

Monsieur Jean Serret indique que, suite au renoncement d'ITM de s'installer sur l'extension de Champgrand, ce parc sera aménagé classiquement et vendu en lots. Des fouilles seront entreprises auparavant, puisque les lères études signalent un gisement a priori important.

La zone de l'Ecosite ne pouvant être étendue, un nouveau parc sera développé sur Eurre, au quartier de Mazabrand (qui donnera son nom au parc).

Monsieur Claude Aurias informe qu'il a été possible de proroger la subvention régionale de 1.3 M€ après le 31/12/20.

Monsieur Gérard Gagnier demande comment sont couverts les annuités d'emprunts.

Monsieur Robert Arnaud explique que la vente des terrains couvre totalement les dépenses d'aménagement. L'équilibre est calculé dès le départ de l'opération : les subventions obtenues sont intégrées dans le calcul du prix de vente pour en faire bénéficier l'acheteur, sans faire de spéculation.

Le portage financier est la plus grosse difficulté puisqu'il faut en moyenne une quinzaine d'années pour arriver à équilibrer une zone. La CCVD a cette capacité de trésorerie suffisante et réalise les emprunts nécessaires.

Monsieur Jean Serret indique que la santé financière de la CCVD lui permet d'obtenir des taux très intéressants auprès des banques (proche du 0%). De plus, possibilité est donnée de pouvoir décaisser les emprunts au fur et à mesure de la réalisation des opérations plutôt que la totalité (fibre, ...).

Monsieur Jean Marc Peyret s'inquiète de l'avenir de la zone de Confluence si la déviation ne se réalise pas.

Monsieur Jean Serret précise que les 3/4 des terrains sont vendus, le développement de ce parc n'est donc pas tributaire de la déviation.

A ce sujet, il fait part de son indignation à propos de la défection de l'Etat de son engagement. Une convention avait été signée, engageant financièrement les collectivités et l'Etat. Celui-ci n'honore pas son engagement. C'est inadmissible.

Il propose de faire une étude sur l'air : un bureau d'étude fera des prélèvements (constatés par huissier) d'air aux abords du collège de Loriol-sur-Drôme, à l'école sur la route de La Voulte afin de mesurer les particules novices émises.

A l'instar de l'alimentation, de l'eau, la qualité de l'air doit être prise en compte pour la santé des habitants.

Monsieur Claude Aurias se dit totalement en accord avec la proposition de Président et solidaire, au nom de son conseil municipal.

Il rappelle les efforts financiers consentis par les collectivités :

- 18.6 M€ au niveau local (Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, CCVD, Département)
- 45 M€ Etat
- 5 M€ Région

Pour la construction du barreau central. Un accord restait à trouver pour les 2 autres parties.

La carence de l'Etat mérite que le bloc local montre son mécontentement.

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que la CCVD est adhérente à l'ATMO dont la mission principale est la surveillance de la qualité de l'air.

### **Budget annexe Bâtiments 318**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Budget 2021</b>	<b>648 059</b>	<b>1 400 784</b>	<b>2 048 843</b>
<i>Budget 2020</i>	<i>601 473</i>	<i>990 814</i>	<i>1 592 287</i>

En fonctionnement, il s'agit notamment des amortissements de travaux sur le Campus, la base des arts de la rue, le bâtiment artisanal de Grâne.

En investissement, notamment la mise en œuvre du chantier d'un bâtiment sur Saoù et le réaménagement de la gare des ramières.

### **Budget annexe SPIC 670**

Les nouvelles installations photovoltaïques seront désormais portées par ce budget et non plus par le budget principal.

En 2021, seront proposées des décisions modificatives pour transférer les écritures du budget principal vers le SPIC (emprunts, ...).

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Budget 2021</b>	<b>77 320</b>	<b>766 220</b>	<b>843 540</b>
<i>Budget 2020</i>	<i>45 000</i>		<i>45 000</i>

Les dépenses correspondent notamment à la couverture de la déchetterie de Livron-sur-Drôme, de la salle de Gym pour partie, du bâtiment des services techniques et de la 2<sup>ème</sup> tranche du parking de la CCVD.

**Synthèse de la dette au 31/12/2020**

	<i>Capital restant dû</i>	<i>CRD/hab</i>	<i>Annuité</i>	<i>Annuité /hab</i>
<i>Budget Général</i>	6 126 396 €	193,23 €	544 416 €	17,17 €
<i>Budget Bâtiments</i>	1 541 914 €	48,63 €	198 421 €	6,25 €
<i>Budget Zones</i>	6 818 415 €	215,05 €	726 725 €	22,92 €
<i>Budget SPIC</i>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 486 725 €</b>	<b>456,91€</b>	<b>1 469 562 €</b>	<b>46,34€</b>

Monsieur le Président rappelle que les taux de fiscalité pour 2020 étaient les suivants :

- TEOM : 11.44 %
- T.H : 10.89 %
- F.B : 3.32 %
- F.N.B : 4.83 %
- CFE : 26.81 %

Il propose leur vote à l'identique pour 2021.

**Le Conseil :**

- Valide les taux à l'identique de 2020

- Vote les taux suivants pour 2021 :

- TEOM : 11.44 %	- F.B : 3.32 %
- T.H : 10.89 %	- F.N.B : 4.83 %
- CFE : 26.81 %	

- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter les budgets primitifs et annexes 2021, tels que présentés :

<i>Budget 202</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	22 843 397	9 905 739	32 749 136
RECETTES DE L'EXERCICE	22 843 397	9 905 739	32 749 136

<b>Budget 218 zones aménagement</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	24 230 447	21 925 446	46 155 893
RECETTES DE L'EXERCICE	24 230 447	21 925 446	46 155 893

<b>Budget 318 immo d'entreprises</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	648 059	1 400 784	2 048 843
RECETTES DE L'EXERCICE	648 059	1 400 784	2 048 843

<b>Budget 670 énergie solaire</b>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	77 320	766 220	843 540
RECETTES DE L'EXERCICE	77 320	766 220	843 540

**Le Conseil adopte les budgets primitifs et annexes 2021 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-avant**

**Point 3 Budget général 202 : Décision modificative n°5**

Monsieur Robert Arnaud explique que les dépenses relatives aux équipements sportifs sont actuellement regroupées sur une seule opération comptable : « opération 58 : Equipements sportifs ».

Pour plus de lisibilité, il est proposé de scinder l'opération du Gymnase / Dojo des autres projets :

- opération 58 Equipement sportif Gymdojo
- opération 72 Autres équipements sportifs

Section d'investissement

- Op 58 - 2315 travaux - 20 000 €
- Op 72 - 2315 travaux + 20 000€

**AJUSTEMENTS CREDITS BUDGETAIRES OPERATION 72**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21534-01 : Réseaux d'électrification	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-01 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-01 : Matériel de transport	0,00 €	1 190,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-01 : Constructions	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-01 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-2033-01 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 400,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 400,00 €</b>
D-2313-58-411 : EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMDOJO	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-72-413 : AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>67 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 400,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>47 400,00 €</b>		<b>47 400,00 €</b>

**Le Conseil :**

- décide d'adopter la **Décision modificative n° 5** du budget principal de la CCVD, visant à réajuster des crédits en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement

- autorise le **Président** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

#### **Point 4 Budget annexe zones 218 : décision modificative n° 1 (régularisation des comptes)**

Monsieur Robert Arnaud explique que le budget annexe 218 Zones d'activités répond à des règles comptables spécifiques.

En prévision de l'évolution de la norme comptable budgétaire, il est nécessaire d'apporter des rectifications à ce budget afin de ne pas créer d'anomalie avec le compte de gestion de la trésorerie.

Les dépenses liées aux acquisitions et aux aménagements et les recettes constituées des ventes de terrains aménagés, de participations et de subventions sont portées en section de fonctionnement (Contrairement aux autres budgets dans lesquels ces opérations figurent en investissement)

De même, il ne peut pas y avoir d'affectation de résultat au compte 1068.

A ce jour, le budget 218 présente différentes anomalies qu'il convient de régulariser :

- d'une part en autorisant le comptable à solder les comptes 192 et 2113 :
  - o *compte 192 : à l'origine une moins-value constatée alors que les budgets lotissement ne répondent pas à la même logique que les cessions d'une collectivité.*

(débit du compte 1021 par le crédit du compte 192 = 231 585,92€)

- o *compte 2113 : augmentation du stock de lots finis soit*

(débit du compte 3555 par un crédit du compte 2113 = 419 859,95€)

- Et d'autre part au moyen d'écritures nécessitant l'inscription des crédits budgétaires suivants :

regularisations des comptes

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-7785-01 : Excédent d'investissement repris au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 972 194,50 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 972 194,50 €</b>
R-774-01 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	411 157,02 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>411 157,02 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 383 351,52 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	4 972 194,50 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 972 194,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1322-01 : Régions	0,00 €	91 469,41 €	0,00 €	0,00 €
D-1323-01 : Départements	0,00 €	22 476,37 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-01 : Autres	0,00 €	297 211,24 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>411 157,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 383 351,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>5 383 351,52 €</b>		<b>5 383 351,52 €</b>

#### **Le Conseil :**

- **adopte la Décision modificative n° 1 du budget 218 zones d'aménagement de la CCVD, visant à réajuster des crédits**
- **autorise le comptable à solder les comptes 192 et 2113, par des opérations d'ordre non budgétaires,**
- **autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

## **II – RESSOURCES HUMAINES**

#### **Point 5 Rapport égalité hommes/femmes**

Monsieur Robert Arnaud rappelle que l'article L2311-2-2 prévoit "qu'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire doit être présenté, sans nécessité de débat ni de vote.

Ce rapport a été adressé à chaque conseiller communautaire et est commenté de façon détaillée.

Les 5 mesures principales sont :

- La mise en place d'un appartement d'urgence (éloignement de la victime de violences familiales) à Loriol
- La mise en place d'un appartement d'urgence (éloignement de la victime de violences familiales) à Allex durant la période du 1<sup>er</sup> confinement
- Travail sur l'égalité filles/garçons par le service petite enfance
- Une action de sensibilisation sur l'égalité avec le collègue Daniel Faucher à Loriol-sur-Drôme
- La campagne ruban blanc (sensibilisation aux diverses formes de violence faites aux femmes)

La CCVD a également aidé une jeune personne sans domicile ni emploi, en très grande précarité. Elle est maintenant employée, suivie régulièrement.

**Le Conseil :**

- *Prend acte que le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté ce jour, 17 décembre 2020.*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

**Points 6 et 7**

**Communes et Territoire – service aux communes : suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non-complet**

**Finances : suppression d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet et création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet**

Monsieur Robert Arnaud informe :

- de l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier d'un agent ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de deuxième classe.
- de l'avancement de grade au 20 décembre 2020 d'un agent titulaire du grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe remplissant les conditions pour être nommé rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.

Il propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps non-complet (28h/semaine).
- La création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (28h/semaine),
- La suppression d'un poste rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- La création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**Le Conseil :**

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Supprime un poste d'Adjoint administratif à temps non-complet (28h/semaine).*
- *Crée un poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non-complet (28h/semaine),*
- *Supprime un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet,*
- *Crée un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet.*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces postes sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

**III – URBANISME**

**Point 8 Puy St Martin : Approbation de la modification n°3 du PLU de la commune**

Monsieur Loïc Morel rappelle qu'une modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été engagée par arrêté du Président de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée en date du 14 mai 2020 pour :

- Modifier les prescriptions de l'OAP n°1 : AUa - Sud – Logements
- Modifier les emplacements réservés n° 6 et 7

Ces évolutions ne modifient pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU et n'en remettent pas en cause l'économie générale.

Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une demande d'examen au « cas par cas » auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes afin de juger de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Par décision n°2020-ARA-KKU-1984 en date du 17 septembre 2020, la MRAE a décidé de ne pas soumettre ce dossier à évaluation environnementale.

Avant l'ouverture de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, le président de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) a notifié le projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme conformément à l'article L.153-47. En application de l'article L.153-47, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU a fait l'objet d'une mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée. Celle-ci a été prescrite par délibération n°18/29-09-20/C du Conseil communautaire de la CCVD en date du 29 septembre 2020. Elle s'est déroulée du 12 octobre jusqu'au 13 novembre 2020 inclus.

Durant cette période, le dossier était consultable en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme ainsi que sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la Commune. Un registre mis à disposition du public a été déposé en mairie pour permettre au public de formuler ses observations. De plus, les administrés pouvaient également adresser leurs observations par courrier postale ou électronique via une adresse spécifique.

Au cours de la mise à disposition, il n'y a eu aucune observation inscrite sur le registre, aucune observation orale, 4 observations par courriel et 1 par courrier. Ces observations n'appellent pas de modification du projet.

Après examen des avis reçus de la part des Personnes Publiques Associées qui sont favorables, dont un assorti de réserves, des adaptations ont été portées au dossier à l'issue de la mise à disposition. Elles concernent les points suivants :

- Conformément aux réserves du Préfet : 2 logements supplémentaires ont été ajoutés en zone AUa, en passant de 36 à 38 logements, afin d'augmenter la densité pour tenir compte de l'augmentation du foncier disponible liée à la réduction de la surface des emplacements réservés délimités pour des équipements publics (parking et aire de camping-car) sur l'emprise de la zone AUa.

Considérant qu'en l'absence de réponse, l'avis de l'ensemble des Personnes Publiques Associées est réputé favorable ;

Vu la décision en date du 17 septembre 2020 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet de modifications, mentionnées ci-dessus.

**Le Conseil :**  
**- Approuve la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme**  
**- Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCVD et en Mairie de Puy-Saint-Martin durant un mois et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.**  
**- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Monsieur Jean Serret précise que, bien que la sortie officielle de la commune soit au 1/1/2021, les services apportés à Puy St Martin se poursuivront au moins sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, par convention, afin de permettre la transition avec les services de Montélimar Agglomération. Il s'agit essentiellement de la mise à disposition de la déchetterie mobile, de l'animation du RAM, de l'éolien en cours.

## **IV – ENVIRONNEMENT**

### **Point 9 SPPEH : approbation de la convention CCD/CCVD/CCCPS**

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que la mise en place d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) a été validé par les 3 communautés de communes partenaires sur la vallée de la Drôme. La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans est le maître d'ouvrage de cette action pour le compte des 3 collectivités précitées.

La validation de ce Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat par les 3 collectivités partenaires permet de lancer sa mise en œuvre opérationnelle.

Cette mise en œuvre passe par la signature d'une convention définissant les modalités de portage, de facturation et de gouvernance de ce service. Cette convention est jointe à cette note.

Les principaux points de la convention sont les suivants :

- 3CPS = maître d'ouvrage pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la mise en œuvre du SPPEH
- Engagement des parties
  - o CCVD : mise à disposition de bureau permettant d'accueillir une personne afin de permettre la tenue de permanences dans chaque collectivité et mise à disposition du service communication qui pourra être mobilisé pour la réflexion sur la stratégie de communication et la création d'outils.
  - o CCD : mise à disposition de bureau permettant d'accueillir une personne afin de permettre la tenue de permanences dans chaque collectivité
  - o CCCPS, mettra à disposition les services suivants :
    - La responsable du pôle développement durable, assurant le lien avec la hiérarchie,
    - Les services supports et notamment les services ressources humaines et comptabilité nécessaires au fonctionnement du service.

Un forfait annuel sera attribué à la CCCPS pour la mobilisation de ces services (montant du forfait indiqué en annexe 1).

- Conditions financières :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service étant porté par la CCCPS, la CCVD et la CCD s'engagent à participer de façon forfaitaire au prorata de leurs populations respectives, selon la clé de répartition suivante :

	Population ( <i>Source : Insee 2017</i> )	Clé de répartition
CCCPS	15 418	27%
CCVD	31 035	53%
CCD	11 608	20%

- o Le budget pour l'année 2021 est de 438 684 euros avec une participation de la CCVD pour un montant de 64 226 euros.
- o Durée : la convention est passée pour une durée de 13 mois renouvelable tacitement 2 fois par an. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour permettre aux 3 collectivités de travailler sur la mise en place d'un service opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Monsieur le Vice-Président ajoute que le nombre de demandes auprès de ce nouveau service a explosé. Les animateurs ont mis la communication en veille pour pouvoir répondre aux habitants.

Il est à noter que ces demandes proviennent principalement de la Confluence, ce qui n'était pas le cas auparavant. L'embauche rapide de 2 chargés de mission dans un 1<sup>er</sup> temps, puis de 2 autres un peu plus tard s'avère donc nécessaire.

#### ***Le Conseil :***

- *autorise le président à signer la convention d'entente avec la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de Communes du Diois pour la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours.*
- *Autorise le président à signer tous documents administratifs et/ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente*

## **V – ECONOMIE**

### **Point 10 Projet européen Moving : portage du cas d'étude Vallée de la Drôme**

Monsieur Christian Caillet informe qu'en 2019, la Commission européenne a publié un appel à projet (Budget 11 millions d'€) sur le thème de la renaissance rurale. Une équipe de chercheurs européens s'est constituée pour monter le projet MOVING qui s'intéresse particulièrement au développement passé et futur des zones agricoles de montagne en Europe. Le but est d'analyser les trajectoires d'une vingtaine de zones à l'échelle de toute l'Europe, afin d'en constituer une base d'expériences et de définir les politiques européennes futures.

La vallée de la Drôme par l'intermédiaire du forum ODT a été ciblée comme cas d'étude de ce méta projet Européen. L'équipe de MOVING a sollicité la CCVD, qui porte depuis plus de 30 ans des politiques agricoles et alimentaires pour porter ce cas d'étude.

Cette sollicitation de l'équipe MOVING est l'opportunité pour le territoire d'appartenir à une communauté de recherche et de pouvoir approfondir les enjeux d'avenir qui pèsent sur l'agriculture et le système alimentaire (évolution du revenu agricole et de l'emploi agricole, renouvellement des générations, adaptation aux effets du changement climatique, émission de gaz à effet de serre, impact des pratiques sur l'eau, les sols et sur la biodiversité, capacité à nourrir la population, dépendance aux aides et marchés mondiaux, augmentation de la prédation et des conflits d'usage...).

Le budget prévisionnel de la mission sur 4 ans s'élève à 130 000€ et s'organise ainsi :

Dépenses	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Salaire (1/3 temps)		10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	70 000 €
organisation de séminaires locaux		2 000 €	4 300 €	4 300 €	4 400 €	15 000 €
participation aux séminaires européens		2 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	20 000 €
charges indirectes de la structure		1 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>						<b>130 000 €</b>

Recettes	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Europe	65 250 €				64 750 €	
<b>TOTAL</b>						<b>130 000 €</b>

Un acompte de 65 000€ a déjà été perçu par la CCVD pour engager l'action en 2020.

Monsieur le Vice-Président souligne que les conférences qui devaient avoir lieu en 2020 sont reportées sur 2021 ainsi que les groupes de travail.

**Le Conseil :**

- Valide le portage du cas d'étude vallée de la Drôme par la CCVD
- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette action sont inscrits au budget 2021 et feront l'objet des inscriptions correspondantes chaque année
- autorise le Président à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'application de la présente délibération

Monsieur Jean Serret informe qu'une 1<sup>ère</sup> réunion avec la SAFER s'est tenue afin de répartir les terres de la propriété Irgadian à La Répara Auriplés entre plusieurs agriculteurs. La commune va intégrer le SID (syndicat d'irrigation de la Drôme) pour contribuer au projet d'étude sur l'eau et l'irrigation dans le secteur.

## VI – RESSOURCES

### Point 11 CLETC : composition de la commission

Monsieur Jean Serret informe que la commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée par l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée par délibération du n°3 26/05/2015.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Il présente la liste des élus désignés :

CHAGNON Jean Michel	ALLEX
CARRERES Bernard	AMBONIL
DELCOURT Ken	AUTICHAMP
WATINE Juliette	BEAUFORT
PONCE Stéphanie	CHABRILLAN
CHAREYRON Gilbert	CLIOUSCLAT
GENCEL Franck	COBONNE

DORIER Alain	DIVAJEU
GILLE Rémi	EURRE
SERRET Jean	EURRE
DELFORGE Alain	EYGLUY ESCOULIN
MOREL Loïc	FELINES/RIMANDOULE
GAUDET Jean Michel	FRANCILLON
GARAYT David	GIGORS ET LOZERON
ESTRANGIN Marc	GRANE
BOUTARIN Pierre	LA REPARA AURIPLES
BONNET Christian	LA ROCHE/GRANE
BOUCHET Jean Luc	LE POET CELARD
FAYARD Francis	LIVRON/DROME
CHAPUIS Charly	LORJOL/DROME
MACLIN Benoit	MIRMANDE
PETIT Armand	MONTCLAR/GERVANNE
JOLLAND Cédric	MONTOISON
PATONNIER Thierry	MORNANS
POURRET Gilbert	OMBLEZE
RODRIGUEZ Jeanne	PLAN DE BAIX
THIVOLLE Michel	PUY SAINT MARTIN
GILLES Daniel	SAOU
FRAUD Anais	SOYANS
BOREE Danièle	VAUNAVEYS LA ROCHETTE

***Le Conseil Désigne les conseillers municipaux tels que présentés dans le tableau ci-avant comme membres de ladite commission***

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président souhaite à tous les élus ses meilleurs vœux pour 2021, au nom du comité exécutif de la CCVD.

La séance est levée à 20h30.

**Fait à Eure, le 21 décembre 2020**

**Le Président,**

**Jean Serret**

Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée  
CS 331  
96 Ronde des Aliziers  
26400 EURRE

Tel 04 75 25 43 82 – mail ccvd@val-de-drome.com

